



Vous avez dit remerciements pour les agents ? Non ! La Direction fait du favoritisme sur fond de traitement différencié

Lors du Comité Social d'Administration Local (C SAL), nous avons interrogé la DDFIP 93 sur une formation interne dont bénéficiaient plusieurs contrôleurs du département et pour lequel il n'y avait eu aucune publication. Il disposait d'une demi-journée banalisée par semaine pour pouvoir réviser le concours interne d'inspecteur.

La Direction a répondu qu'il ne s'agissait pas d'une formation, mais d'une récompense pour l'investissement des agents, notamment suite aux heures supplémentaires effectuées et à l'écêtement régulier qu'ils subissaient.

Résultat : d'un côté des contrôleurs sont notoirement écêtés, sans qu'aucune solution ne soit trouvée pour mettre fin à cette situation anormale. Par contre, la Direction les avantage en leur octroyant des demi-journées payées pour réviser leur concours, sans pose de congé ni utilisation de leur Compte Professionnel de Formation ; d'un autre côté, des agents de services en sous-effectifs ne peuvent pas suivre la préparation, à cause de leur charge de travail, tandis que la plupart prennent du temps sur leur vie familiale pour se donner les moyens d'obtenir un concours.

Il y a clairement un problème d'équité. Certains agents sont considérés comme des bosseurs, et même si la Direction laisse perdurer leur écêtement scandaleux, elle les récompensait par une facilité de révisions. Pour les autres agents, écêtement possible, sous-effectif certain, mais la Direction laisse les choses en l'état et se contente d'annuler la faveur accordée. D'ailleurs, il n'a pas été évoqué la possibilité de régularisation par la pose de jour de congé pour les agents ayant bénéficié de ces autorisations d'absences irrégulières, un oubli sûrement...

Ce déplorable exemple de management prouve que la différenciation de traitement ne fait que créer des injustices. Il prouve aussi qu'un encadrement apparemment bienveillant ne fait qu'entériner la pratique des heures supplémentaires non récupérées. Pire, ces heures résultant d'une surcharge de travail et d'une exploitation de la conscience professionnelle des agents deviennent un moyen pour justifier une distribution de privilège.